

Image not found or type unknown



Heritage et surrendettement

Par **leti**, le **06/10/2008** à **13:43**

bonjour,
mes parents se sont mariés sous le régime de la communauté maintenant divorcés .Durant leur mariage ils ont contractés des crédits qui dit "dettes" maintenant .Ma mère a selon ce que je sais remboursé ses dettes mais mon père non.
que va-t-il arriver si l'un des deux décède ou les deux?
quelles démarches doivent nous ma soeur et moi faire pour ne pas nous retrouver à payer pour eux?
merci de votre aide

Par **domi**, le **06/10/2008** à **22:35**

bonsoir , pour ne pas à avoir à payer les dettes de vos parents , il faudra le moment venu , refuser l'héritage . Domi